

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 septembre 2011.

2011 R. 25 G - Désignation d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein du Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le décret 2009-1755 du 30 décembre 2009, modifiant la partie réglementaire du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu le rapport de M. Bertrand DELANOE, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, en date du 13 septembre 2011 ;

Sur la proposition de M. Bertrand DELANOE, Président,

Délibère :

Est désigné pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein du Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation :

M. Hermano SANCHES RUIVO.